

**Arrêté nommant les membres
de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Officier des Arts et des Lettres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 nommant Monsieur Jean-Marie CAILLAUD, préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 25 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2026 fixant les modalités de constitution de la commission départementale de la coopération intercommunale et d'élection de ses membres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2026 fixant la liste des candidats à la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise ;

Vu la circulaire NOR : ATDB2614463C du 28 mai 2026 présentant les modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

Considérant qu'il y a lieu, en application de l'article L.5211-43 du Code général des collectivités territoriales, de nommer, suite au renouvellement général des conseils municipaux, les nouveaux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise est composée ainsi qu'il suit :

1) Représentants des communes

a) Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale

- Mme Marine LEBRETON FILIPIDIS, maire de Saint-Vaast-lès-Mello
- M. Jean-Paul DOUET, maire de Montagny-Sainte-Félicité
- Mme Christiane RENAULT, maire de Porcheux
- M. Alain VASSELLE, maire d'Oursel-Maison
- M. Fabrice DALONGEVILLE, maire d'Auger-Saint-Vincent
- M. Fabien BAREGE, maire de Porquéricourt
- M. Jean-Pierre DESMOULINS, maire de Saintines
- M. Jean-Jacques ANTHÉAUME, maire d'Abbecourt
- M. Jean-Michel DUDA, maire de Le Vaumain
- M. Philippe VAN WALLEGHEM, maire de Fouquerolles

b) Représentants des cinq communes les plus peuplées du département

- Mme Pascale MATHIAULT, maire de Senlis
- M. Philippe MARINI, maire de Compiègne
- M. Abdelaziz RIFI SAIDI, 1er adjoint de Creil
- M. Franck PIA, maire de Beauvais
- Mme Badia ZRARI, maire de Nogent-sur-Oise

c) Représentants des autres communes

- M. Jean DESESSART, maire de La Croix-Saint-Ouen
- Mme Béatrice LEJEUNE, maire de Bailleul-sur-Thérain
- M. Alain LETELLIER, maire de Saint-Crépin-Ibouvillers
- M. Jean-Charles MOREL, maire de Andeville
- M. David LAZARUS, maire de Chambly
- M. Patrick DEGUISE, maire de Noyon
- Mme Béatrice LACROIX DESESSART, maire d'Agnetz
- Mme Emmanuelle LAMARQUE, maire de Chaumont-en-Vexin
- M. Jocelyn BELLAMY, maire de Troissereux
- M. Jean-Pierre DAMIEN, maire de Le Plessis-Brion

2) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- M. Jean-Guy LETOFFE, président de la CC des Deux Vallées
- M. Olivier FERREIRA, président de la CC du Liancourtois
- M. Arnaud DUMONTIER, président de la CC Pays Oise et Halatte
- M. Olivier DE BEULE, président de la CC du Plateau Picard
- M. Daniel LECA, vice-président de la CA de Compiègne et de la Basse Automne
- Mme Sophie MERCIER, présidente de la CC de la Plaine d'Estrées
- M. Bertrand GERNEZ, président de la CC du Vexin-Thelle
- M. René MAHET, président de la CC Pays des Sources
- M. Jean-François DUFOUR, vice-président de la CA du Beauvaisis
- M. Lionel OLLIVIER, président de la CC du Clermontois
- M. Didier DOUCET, président de la CC du Valois
- M. Nathanaël ROSENFELD, président de la CC de l'Aire Cantilienne
- M. Loïc FRANÇOIS, vice-Président de la CC du Clermontois

- M. Omar YAQOOB, président de la CA Creil sud Oise
- Mme Fabienne CUVELIER, présidente de la CC de la Picardie Verte

3) Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes

- M. Eric GUERIN, président du Syndicat des énergies de l'Oise
- M. Jean-Pierre BOSINO, président du Syndicat intercommunal de la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent

4) Représentants du Conseil départemental de l'Oise

- M. Patrice MARCHAND, Conseiller départemental du canton de Chantilly ;
- M. Benoit BIBERON, Conseiller départemental du canton de Chaumont-en-Vexin ;
- M. Pascal VERBEKE, Conseiller départemental du canton de Grandvilliers ;
- Mme Nicole COLIN, Conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudoin ;
- M. Bruno CALEIRO, Conseiller départemental du canton de Méru.

5) Représentants du Conseil régional des Hauts de France

- Mme Manoëlle MARTIN, Conseillère régionale de la circonscription de l'Oise ;
- M. Jean CAUWEL, Conseiller Régional de la circonscription de l'Oise.

6) Représentants du Sénat (sans voix délibératives)

- Mme Sylvie VALENTE-LE-HIR, Sénatrice de la circonscription de l'Oise ;
- M. Alexandre OUIZILLE, Sénateur de la circonscription de l'Oise.

7) Représentants de l'Assemblée Nationale (sans voix délibératives)

- Mme Claire MARAIS-BEUIL
- Mme Véronique LUDMANN

ARTICLE 2 : les membres listés aux 1-a), 1-b), 1-c), 2) et 3) de l'article 1^{er} seront installés lors de la première séance de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Oise consacrée à l'installation.

ARTICLE 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux Sous-préfets, au Président du Conseil régional des Hauts de France, à la Présidente du Conseil départemental de l'Oise, au Président de l'Union des Maires de l'Oise, aux Maires du département de l'Oise ainsi qu'aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège dans l'Oise.

Fait à Beauvais, le 28 JUL. 2026



Jean-Marie CAILLAUD

